



# COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FEVRIER 2019

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - LETT Xavier - THOMAS Louis - FACON Christian - SIMON Christian - PERRI René - TEYSSIER Yannick - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

**Absents :** DA LAMA Marie - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations :** CHIAPUSSO Aline à Jean-Claude RAFFIN - RATEL Chantal à MASOCH Gérard - FRIQUET Claude à SELTZER Nicole - BOTTE Géraldine à TEYSSIER Yannick - GINDRE Gabrielle à JAMMES Sandrine

**Membres en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 13      **Pouvoirs :** 5      **Votants :** 18

**Date de la convocation :** 20 février 2019

Monsieur Christian FACON a été élu secrétaire

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 janvier 2019.

### 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Pour 2019 la construction budgétaire va être liée à l'évolution de l'intercommunalité.

La Dotation de Solidarité Communautaire qui avait été instituée afin de trouver un équilibre de financement de La Norma avec les communes de Villarodin-Bourget et d'Avrieux va évoluer.

En raison du retour auprès de ces Communes de la compétence «La Norma» (hors remontées mécaniques) le transfert fiscal qui était de 1 145 000 € devrait diminuer de 20%. Les impôts de la commune devront donc être ajustés en conséquence afin de maintenir l'effort fiscal sur le bloc intercommunal en tenant compte des transferts de compétences de Modane vers la CCHMV.

Les autres éléments financiers donnés par l'Etat seront encore communiqués assez tardivement, les tendances sont :

- baisse de la DGF
- baisse de la DCRTP estimée à 2%
- augmentation du FPIC (réparti entre les Communes et la CCHMV) estimée à 5%
- revalorisation des bases fiscales entre 1,7 % et 2 %

### I. ANNUITE TOTALE DE LA DETTE JUSQU'EN 2032

EXERCICE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET SMTV	SMTV PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	SMTV RESTE A CHARGE COMMUNE	TOTAL ANNUITES COMMUNE
2019	177 814,71 €	16 266,04 €	1 986 140,01 €	743 211,20 €	1 242 928,81 €	1 437 009,56 €
2020	177 382,22 €	16 266,04 €	1 978 737,97 €	743 335,06 €	1 235 402,91 €	1 429 051,17 €
2021	176 949,51 €	16 266,04 €	1 970 699,09 €	743 048,76 €	1 227 650,33 €	1 420 865,88 €
2022	87 539,42 €	16 266,04 €	1 963 445,38 €	742 961,60 €	1 220 483,78 €	1 324 289,24 €
2023	31 325,31 €	16 266,04 €	1 955 626,52 €	742 870,23 €	1 212 756,29 €	1 260 347,64 €
2024	30 892,82 €	16 266,04 €	1 948 503,97 €	742 907,63 €	1 205 596,34 €	1 252 755,20 €
2025	30 460,31 €	16 266,04 €	1 940 726,19 €	742 674,04 €	1 198 052,15 €	1 244 778,50 €

2026	30 027,82 €	16 266,04 €	1 933 209,79 €	742 568,76 €	1 190 641,03 €	1 236 934,89 €
2027	29 595,31 €	16 266,04 €	1 888 446,19 €	742 458,38 €	1 145 987,81 €	1 191 849,16 €
2028	29 162,82 €	16 266,09 €	1 651 039,00 €	695 802,42 €	955 236,58 €	1 000 665,49 €
2029	28 730,31 €		1 075 431,42 €	507 119,49 €	568 311,93 €	597 042,24 €
2030	28 297,82 €		180 598,82 €	75 998,94 €	104 599,88 €	132 897,70 €
2031	27 865,31 €		95 827,95 €	33 822,26 €	62 005,69 €	89 871,00 €
2032	27 432,82 €		67 292,66 €	19 763,36 €	47 529,30 €	74 962,12 €

## II. FISCALITE 2018

		Réalisé 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Différence % 2017 - 2018
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 795 844,00 €	1 861 237,00 €	1 852 177,00 €	3,14%
	Taxe habitation	537 058,00 €		541 148,00 €	
	Taxe habitation locaux vacants	46 208,00 €		30 781,00 €	
	Taxe foncière bâti	949 290,00 €		962 418,00 €	
	Taxe foncier non bâti	9 772,00 €		10 132,00 €	
	CFE	253 518,00 €		307 698,00 €	
73212	DSC	985 086,00 €	1 145 086,00 €	1 145 168,00 €	15,08%
	Total Impôts locaux	2 790 930,00 €	3 006 323,00 €	2 997 345,00 €	7,40%
73112	CVAE	171 369,00 €	140 420,00 €	140 420,00 €	-18,06%
73113	TASCOM	14 037,00 €	14 037,00 €	13 996,00 €	-0,29%
73114	IFER	153 006,00 €	154 536,00 €	152 633,00 €	-0,24%
73221	FNGIR	377 562,00 €	377 157,00 €	377 157,00 €	-0,11%
7343	Taxes sur les pylônes électriques	20 847,00 €	14 181,00 €	21 294,00 €	2,14%
7381	Taxe additionnelle dts de mutation	31 581,00 €	2 000,00 €	37 187,00 €	17,75%
7411	DOTATION FORFAITAIRE	931 962,00 €	893 675,00 €	901 372,00 €	-3,28%
74121	DSR	114 206,00 €	114 206,00 €	129 205,00 €	13,13%
748313	DCRTP	198 526,00 €	190 000,00 €	198 526,00 €	0,00%
748314	Dotation unique compensation TP	7 019,00 €	- €	- €	-100%
74833	Etat comp CVAE et CFE	539,00 €	- €	427,00 €	-20,78%
74834	Etat comp exo taxe foncière	4 714,00 €	4 217,00 €	4 217,00 €	-10,54%
74835	Etat comp exo taxe habitation	70 353,00 €	73 130,00 €	73 130,00 €	3,95%
	<b>TOTALRECETTES</b>	<b>4 886 651,00 €</b>	<b>4 983 882,00 €</b>	<b>5 046 909,00 €</b>	<b>3,28%</b>
<b>Prélèvement de fiscalité</b>					
73925	FPIC	234 360,00 €	246 078,00 €	180 567,00 €	-22,95%

## III. Éléments de préparation budgétaire 2019

Les élus débattent des propositions ci-dessous :

### - Fiscalité

#### ➤ *Impôts locaux*

Pour 2019, 230 000 € de baisse de la DSC à compenser par une hausse de la fiscalité déduction faite des coûts des compétences transférées.

Les taux de la Commune et de la CCHMV seront réajustés pour respecter les taux globaux de 2018 ci-dessous, afin de ne pas augmenter les Impôts sur le bloc intercommunal :

<b>Ajustement des taux</b>	<b>Taux Commune 2018</b>	<b>Taux CCHMV 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
Taxe d'habitation	10,67	8,79	19,46
Taxe sur le foncier bâti	14,60	12,29	26,89
Taxe foncière non bâti	12,70	104,98	117,68
Cotisation Economique Territoriale	6,79	20,72	27,51

- Taxe sur les remontées mécaniques ..... **3%** ..... maintien
- Taxe sur l'eau ..... **0,15 €/m<sup>3</sup>** ..... maintien

### **Fonctionnement et participation aux différents budgets**

Afin de pouvoir conserver notre capacité d'investissement, il est proposé à l'assemblée de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement et de maintenir les subventions aux associations.

Les subventions à verser vers les autres budgets restent à finaliser et sont évaluées à :

- ⇒ Subvention budget eau et assainissement ..... à définir
- ⇒ Subvention budget CCAS ..... 160 000 €
- ⇒ Subvention budget SMTV ..... 1 400 000 €

### **Investissements**

Subventions façades ..... 25 000 €

	<b>Reste à réaliser 2018</b>	<b>Estimation des Investissements 2019</b>
budget principal	631 273 €	1 000 000,00 €
eau	0,00 €	0,00 €
lotissements		460 000,00 €

Différents projets à débattre :

- réalisation d'un lotissement aux bons enfants
- sécurisation du centre ancien
- rénovation thermique maison médicale
- accessibilité école primaire
- travaux camping
- finalisation des chantiers en cours : mairie, éclairage public, etc ....

Ces investissements seront susceptibles d'être financés en partie par la vente de l'ancien centre de secours fixée à 270 000 €.

## **2. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNEE 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits en section d'investissement au titre de l'année 2019 proposées ci-dessous :

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE D'OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>
18 – Routes et voiries	4 200 €
19 – Matériel et mobilier	2 500 €
44 – Secours sur pistes	4 500 €

### **3. ACOMPTE N°2 AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2019 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE**

Le Conseil municipal, par 17 voix pour (M. Xavier LETT ne participe pas au vote), approuve un acompte n°2 au versement de la participation au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de cinq cents mille euros (500 000 €) pour l'année 2019 afin d'assurer le remboursement des échéances d'emprunt et le crédit-bail du SMTV et en attendant le vote définitif du budget communal.

### **4. TARIFS COMMUNAUX : PRIX DU BADGE DE LA BARRIERE DE VALFREJUS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du badge de la barrière de Valfréjus à vingt-cinq euros (25 €).

### **5. FIXATION DU MONTANT DU PREJUDICE SUITE A UN SINISTRE SUR UN CANDELABRE SITUE AU NIVEAU DU CARREFOUR ENTRE LA RD1006 ET L'AVENUE EMILE CHARVOZ**

A l'unanimité, le Conseil municipal, fixe le montant du préjudice du sinistre survenu sur un candélabre au niveau du carrefour entre la RD1006 et l'avenue Emile Charvoz à la somme de deux mille quatre euros (2 004 €).

### **6. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) dont les principaux points faisant l'objet de modifications depuis les deux arrêtés préfectoraux des 28 janvier 2011 et du 6 février 2012 sont :

- Le changement de l'adresse du siège social ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, la prochaine mise à jour étant simplement actée par une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant le cas échéant d'adapter les statuts aux évolutions potentielles tant règlementaires que circonstancielles.

### **7. ADHESION AU SERVICE «REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES» (RGPD) D'AGATE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE.
- Précise que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :
  - formation d'une journée : 379 € (sans TVA)
  - accompagnement DPO pendant une année : 1621,00 € HT (comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR)
- Autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
- Désigne AGATE en qualité de «Délégué à la Protection des Données» de la collectivité.

### **8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE MODANE, LA CCHMV ET LE SMTV**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du personnel de la commune de Modane et de la CCHMV auprès du SMTV.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

### **9. APPEL A PROJETS «MEMOIRES DES XX<sup>e</sup> ET XXI<sup>e</sup> SIECLES» : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES ET A L'ETAT – DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de collecter la mémoire de la gare de Modane ainsi que le plan de financement prévisionnel dont le coût d'objectif s'établit à seize mille sept cent euros toutes taxes comprises (16 700 € TTC) suivant le détail ci-dessous :

<b>Coût d'objectif TTC</b>	<b>16 700 €</b>
<b>Financement</b>	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	7 000 €
Fond Départemental pour l'animation locale	500 €
Valorisation du travail de l'association «Mémoire sans frontières»	1 700 €
Commune de Modane	3 500 €
Commune de Fourneaux	1 500 €
Vente de la brochure	2 500 €
<b>Total du financement TTC</b>	<b>16 700 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents afférents.

**10. INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN BIEN DECLARE SANS MAITRE – PARCELLE CADASTREE SECTION A N°603 : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018/10/13**

Suivie à une erreur de date de l'arrêté préfectoral portant constatation de bien immeuble présumé sans maître sur la commune de Modane, comme indiqué dans la délibération n°2018/10/13 du 22 octobre 2018, il convient de prendre une nouvelle délibération portant incorporation dans le domaine communal d'un bien déclaré sans maître – parcelle cadastrée section A n°603 avec la date modifiée.

A l'unanimité, le Conseil municipal incorpore le bien désigné dans le tableau ci-dessous au domaine communal.

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance
A 603	Damont la Ville	0a80ca

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal dudit immeuble et de signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**11. LE GRAND DEBAT NATIONAL : DOLEANCES DES ELUS MODANAIS**

Les élus modanais, à l'unanimité, ont approuvé les doléances ci-dessous :

**I. TRANSITION ECOLOGIQUE**

**1- Assainissement :** poursuivre la revalorisation des boues de qualité des stations d'épuration comme prévu, plutôt que l'incinération.

**2- Ordures Ménagères :**

- Demande de plus de clarté sur la taxe écoemballage dont le but était de faire baisser le coût de la collecte, du tri et du traitement.
- Le tri sélectif est en augmentation, mais les filières de traitement ne suivent plus.

**3- Transports publics :** des transports en commun adaptés à la demande (personnes et marchandises), prévoir des incitations, engager de vraies négociations avant d'imposer des fermetures de gares.

**4- Amélioration thermique des bâtiments :**

- Des aides financières pour l'amélioration thermique des bâtiments publics nécessaires (Mairie, écoles, garderie, résidence autonomie, ...)
- Une simplification et harmonisation des structures et des aides pour l'amélioration thermique des bâtiments privés.
- Prise en compte du climat pour les aides publiques : altitude ...

**5- Déploiement du numérique :**

L'état doit être le garant du déploiement du numérique sur l'ensemble du territoire. Il doit mener une vraie politique du déploiement du numérique et de la téléphonie au même prix ... pour tous afin de pouvoir favoriser le télétravail depuis les territoires éloignés.

**6- Pour limiter les déplacements**, favoriser la redynamisation des centres villes et villages par l'aide à l'installation des commerces (ex FISAC).

**7- Énergies renouvelables** : L'état doit définir en partenariat avec les collectivités, une politique claire et pérenne pour favoriser la mise en place des énergies renouvelables (microcentrale, panneaux solaires, ...)

**8- Ouvrages hydroélectriques** : Maintien sous contrôle de l'état, des grands ouvrages hydroélectriques (barrages et centrales) nécessaires à l'alimentation électrique de notre pays.

## **II. FISCALITE ET DEPENSES PUBLIQUES**

**1- Avoir une assurance, une stabilité et une visibilité des finances locales** pour permettre aux élus d'avoir des projets à moyen et long terme.

**2- Egalité des citoyens devant l'impôt** : pour la fiscalité des particuliers : prendre en compte la distance du lieu d'imposition et les capitales administratives (état, région, département...) et de l'éloignement des emplacements des services publics (tribunaux, hôpitaux...)

**3- Solidarité nationale** : le Département assume la solidarité entre les communes, et l'état entre les départements. L'altitude, le déneigement, les kilomètres de voiries doivent être pris en compte dans les dotations des communes par l'Etat.

### **4- Fiscalité locale :**

- La refonte de la fiscalité locale est attendue depuis des dizaines d'années, elle doit maintenir des possibilités financières pour les communes.
- La disparition de la taxe d'habitation est inappropriée, car elle supprime le lien « financier » entre la commune et une grande partie de ses habitants. Ces mêmes habitants, qui sollicitent des services publics locaux de meilleure qualité, ne participeront plus à leurs coûts.

### **5- Les décideurs doivent être les financeurs :**

- En cas de nouvelles compétences transmises aux collectivités, le financement doit réellement suivre.
- Le financement pédagogique des écoles, c'est-à-dire le matériel scolaire (manuels, outils informatiques ...) doit être assuré par l'état tant que l'état décide les modifications des programmes ou les horaires scolaires (TAP...) en laissant aux communes la charge financière de ces changements.
- Nouvelles normes : chaque fois qu'une nouvelle norme, une nouvelle règle est décidée et votée, une analyse doit être faite en amont pour estimer les coûts induits à charge des collectivités locales.

**6- Rétablir des emplois aidés** avec un salaire décent et des charges allégées pour les soutiens à l'éducation et aux associations.

## **III. DEMOCRATIE ET CITOYENNETE**

- Mettre les élus locaux au centre des débats, améliorer la communication, les consulter directement sur les dossiers concernant leurs collectivités, leur faire confiance...
- Redéfinir les compétences, les obligations et les droits des élus.
- Comptabiliser les bulletins blancs, lors des élections.
- Maintenir un lien entre les territoires et les élus (conseillers départementaux, régionaux et députés ...)
- Favoriser l'expression des citoyens au niveau local sur les sujets locaux

## **IV. L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS**

- Décentralisation, prise en compte de la géographie et égalité du citoyen par rapport aux services publics.
- Une vraie politique de décentralisation avec un ministre de l'aménagement du territoire.

- Clarifier la responsabilité de l'état, de la région, des départements dans les domaines de l'accessibilité des territoires, de la santé, de la sécurité (exemple : risques naturels : D1006 au Freney...)
- Maintenir les lieux de décisions au niveau de chaque territoire, prendre en compte la géographie pour limiter la taille des intercommunalités
- Pour les services publics de première nécessité : médecins, gendarmerie, hôpitaux, pompiers, enseignement : prendre en compte les distances, la durée, le peu et le coût des transports publics, le climat...
- Faciliter les accès aux autres services publics : tribunaux, impôts, démarches administratives ...
- Plus de souplesse et moins de complexité pour le statut des agents territoriaux (RIFSEEP, Indice...)

#### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 28 janvier 2019 :

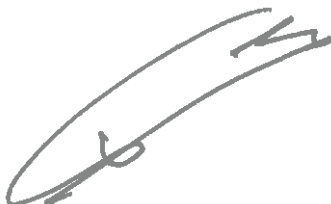
- ☞ Dégradation d'un candélabre d'éclairage public au niveau du carrefour entre la RD1006 et l'avenue Emile Charvoz – Demande de remboursement au responsable
- ☞ Convention de location de locaux communaux à usage exclusivement professionnel – bureau au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis au 90 rue de Polset
- ☞ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. René SIMON de ses biens situés Rue de la Vanoise – 73500 MODANE, au profit de Mme Jessica GRIVEL
- ☞ Renouvellement de la concession N°1127 au cimetière de MODANE à compter du 7 février 2019 à la Famille Paul DAMETTO
- ☞ Renouvellement de la concession N°1128 au cimetière de MODANE à compter du 7 février 2019 à la Famille Attilio VOLTAN
- ☞ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. et Mme Francis FOUQUE de leurs biens situés Résidence Les Chalets du Thabor, Rue des Bettets à VALFREJUS au profit de M. Simon NAMURA
- ☞ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Edmond MANIAS de ses biens situés Rue de Bellevue – 73500 MODANE au profit de M. Arnaud SCHLICK
- ☞ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCCV Valfréjus Immobilier Développement N°1 de ses biens situés 820 et 930 Rue du Cheval Blanc à VALFREJUS au profit de M. Ronaël PIERRE-GABRIEL

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h30.

A Modane, le 18 mars 2019

Le Secrétaire de séance,

Christian FACON




Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



